



Votre fils (fille) souhaite intégrer  
une section sportive football...  
Il (elle) possède des qualités de footballeur ...

et veut poursuivre sa formation tout en suivant une scolarité normale ...

**INSCRIVEZ-LE(LA)**  
dans l'un des 7 établissements du DEPARTEMENT  
qui possèdent une SECTION SPORTIVE FOOTBALL



## LES MOYENS

- les jeunes s'entraînent 2 fois par semaine (+ 1 entraînement en club) sous la conduite d'un éducateur diplômé.
- respect de l'alternance EPS/séances football (semaine équilibrée)
- le jeune reste licencié dans son club d'origine (plusieurs clubs sont représentés dans une section scolaire)
- programme de formation établi suivant l'âge et les qualités des joueurs
- fiche de suivi du joueur (évaluations périodiques) + suivi scolaire et médical assurés
- rencontres avec les parents et l'éducateur du club du joueur dans la saison



## CONDITIONS D'ADMISSION

- après passage de tests d'évaluation (dossier d'inscription à demander à l'établissement)
- être obligatoirement licencié dans un club du département
- après consultation du dossier scolaire
- après une visite médicale d'aptitude par un médecin du sport AVANT la rentrée scolaire.

Toutes les infos et l'actualité des Sections Sportives se trouvent sur le site du District : <http://districtfoot08.fff.fr> «sections sportives»